



Cotisations rsi fin d'activite année incomplete

Par rodman1949

bonjour

retraité depuis 10 ans je continu a travailler pour completer ma maigre retraite

mon entreprise n'etant plus viable j'ai cessé mon activite au 31 mars 2017

j'ai déjà réglé 245 euros de charge du 1er trimestre 2017

le rsi me réclame 699 euros de charges supplémentaires pour 2017 alors que je suis déficitaire de 295 euros

dois je saisir le médiateur

merci pour votre réponse

cordialement

schrek denis